

COMMISSION VETERINAIRE & SCIENTIFIQUE
Procès-verbal de la réunion du 22.09.2008

PRESENTS :

Président de la Commission : Mr Horst MENZEL (Allemagne)

Allemagne : Mr KAMPHAUSEN

Belgique : Ing. Jean-Pierre DUCHATEL (Belgique)
Mr Stef SWINNEN

Pays-Bas : Dr Henk DE WEERD
Mr Ton EBBEN

Pologne : Prof Piotr SZELESZCZUK

Portugal : Dr Marc RYON

Suisse : Dipl. sc.nat Ulrich FREI ZULAUF

EXCUSE : Dr Christophe ARNOULT (France)

SECRETAIRE ADMINSTRATIF : Mr Patrick MARSILLE (Belgique)

Mr Horst MENZEL souhaite la bienvenue aux participants.

1. Disponibilité des vaccins pour pigeons voyageurs.

Le Président aborde le problème de la disponibilité des vaccins et aimerait faire un tour de table.

En Allemagne, le problème de la disponibilité du vaccin contre les poquettes est encore d'actualité. Il existe cependant un vaccin combiné. En cas de problèmes, il serait préférable de réagir vite.

Selon **Mr DUCHATEL**, il serait imprudent d'utiliser un vaccin vivant sur un colonie déjà touchée. Cela provoquerait plus de cas.

Mr KAMPHAUSEN signale que le vaccin combiné est un virus réactivé.

Mr DUCHATEL rétorque qu'il agit comme un virus désactivé et reste fortement localisé.

Mr KAMPHAUSEN signale que ce principe provoque des problèmes d'acceptation chez les éleveurs situés autour du foyer. Ils doivent vacciner et ne veulent pas utiliser le vaccin combiné.

Mr DUCHATEL propose d'utiliser le composant « variole » comme un vaccin folliculaire par griffe. L'effet de l'ancien vaccin est assuré. Par la suite, l'autre composant peut-être utilisé de manière habituelle.

Il s'en suit une discussion relative à l'ancien « OVO-PERISTERIN » et sur sa disparition. Il semblerait que la firme « Intervet » n'a plus investi dans le département « animaux familiaux ». Il semble également que cela était trop coûteux.

Au niveau de la Hollande : le vaccin « Paramyxo-Pox » n'est pas disponible. Selon une directive européenne, l'absence d'un vaccin dans un pays permet à ce pays d'utiliser un vaccin autorisé dans un autre pays de l'UE mais interdits dans le sien.

L'assemblée signale que :

- en Pologne : le vaccin fonctionne bien mais provoque des réactions assez fortes.
- en Roumanie : une ancienne protection est réactualisée.
- aux Etats-Unis : le vaccin fonctionne bien mais n'est pas commercialisé en Europe.
- en Afrique du Sud : il existe un vaccin spécifique pour les pigeons.

Mr DUCHATEL rappelle que la méthode appliquée en France est l'utilisation d'un vaccin « variole » pour la poule. Il s'agit d'une méthode folliculaire.

Mr RYON signale que le vaccin procure une protection mais pas pour le pigeon.

Mr DUCHATEL rappelle que ce vaccin n'a pas été expérimenté pour le pigeon et que peu de conclusions peuvent être tirées à ce sujet.

Mr DE WEERDT recommande en tout cas de vacciner dès que les premiers pigeons malades sont détectés. Il a une expérience certaine avec « OVO-PERISTERIN » et espère s'en procurer dès qu'il sera produit en Roumanie.

Mr DUCHATEL rappelle quand même qu'une vaccination doit être préventive et non curative.

Mr DE WEERDT intervient en certifiant que la vaccination « paramyxo » est également curative.

Mr DUCHATEL en est informé. Il a publié ce principe voici plus de 20 ans. Il rappelle que le fait de vacciner « booste » la situation. En tant que scientifique, il ajoute que, sans groupe témoin, aucune conclusion ne peut être tirée.

En outre, le fait d'avoir vacciné une fois, le système immunitaire en garde la marque et provoque l'effet « booster » bénéfique.

Mr MENZEL remercie les intervenants pour cette discussion fructueuse et s'informe quant aux problèmes liés à la circovirose.

2. Problématique "Grippe Aviaire":

a) Situation actuelle

Mr DUCHATEL intervient et annonce quelques évolutions intéressantes :

- mise au point d'une méthode permettant de quantifier le virus. Jusqu'à présent, le virus était uniquement détecté
- mise au point d'une méthode permettant de quantifier les anticorps.
- disponibilité au laboratoire dont un a été testé sur les souris. Il est prévu de passer à la phase « pigeons ».

Mr DUCHATEL signale avoir été contacté par « Fort Dodge » à propos d'un vaccin « circovirose ». La question de la rentabilité est posée. Est-il intéressant de compléter le dossier ?

Un autre problème se situe au niveau de l'enregistrement de ce vaccin.

On éprouve des difficultés à établir des liens entre l'infection au virus et la maladie des jeunes pigeons. Il existe une opinion scientifique selon laquelle la circovirose n'est pas pathogène mais est simplement « présente ».

Mr DUCHATEL rappelle que, au niveau de la circovirose, il est difficile (et presque irréalisable financièrement) de trouver des groupes permettant d'effectuer les études et tests nécessaires.

Pour les porcs, de tels groupes ont été créés et sont utilisés. L'application aux pigeons voyageurs d'une telle méthode n'est pas envisageable.

b) Etat du projet OSTERHAUS

Les membres prennent connaissance des documents transmis par **Mr SWINNEN** et sont étonnés des dernières conclusions de l'EFSA. En effet, les conclusions sont « étranges » et les sources d'informations ne sont pas citées.

En résumé, les conclusions estiment que le pigeon ne peut être infecté mais peut néanmoins rester un vecteur mécanique de la maladie. En conséquence, un facteur de risques pour la transmission entre pays.

Mr DUCHATEL ne peut admettre que sur une courte distance, le pigeon n'est pas considéré comme vecteur mécanique et que, entre pays, le risque est augmenté.

Mr MENZEL s'informe quant à l'étude Osterhaus.

Mr EBBEN ne peut lui apporter de réponse.

Mr SWINNEN tient à rappeler, au niveau du dernier rapport de l'EFSA, qu'il s'agit d'une opinion.

Il préconise de développer, d'augmenter les contacts entre fédérations et responsables nationaux, de les inviter et de les informer du sport colombophile au sens large.

Mr KAMPHAUSEN rappelle que l'EFSA ne dira jamais que le risque O est atteint. Il se réfère à l'expérience vécue dans les années 80 au niveau du vaccin PARAMYXOVIROSE.

Mr MENZEL sollicite **Mr DE WEERDT** afin qu'il adresse, dès réception, les nouvelles de l'Etude Osterhaus à Mr Marsille (marsille.p@rfgb.be)

Vu les éléments développés, la commission vétérinaire estime que la situation actuelle peut être considérée comme calme. Les règles d'application en France (cloisonnement géographique limité) sont toujours d'actualité.

En conclusion, la directive UE en matière de grippe aviaire nous est favorable.

La Commission insiste pour que les fédérations nationales interviennent auprès des autorités nationales. Ce contact direct est d'une importance capitale.

3. Situation concernant

a) la Paramyxovirose

Mr SWINNEN commente le tableau repris en annexe. Il est nécessaire d'obtenir les chiffres exactes des pays européens afin de pouvoir contester les éventuelles décisions ou positions liant la maladie au pigeons voyageurs. Il est également indispensable d'insister auprès des pays membres afin de rendre la vaccination obligatoire.

Il est nécessaire que la F.C.I. puisse démontrer qu'elle est intervenue auprès de ses membres pour diminuer le danger et travaille dans la même direction que la commission européenne.

Il s'en suit une discussion scientifique relative à la paramyxovirose et à la maladie de Newcastle.

Selon **Mr DE WEERDT** ces deux maladies sont différenciées.

Mr DUCHATEL ne partage pas cet avis. La maladie de Newcastle incorpore la paramyxovirose de type 1 liée aux pigeons voyageurs. Les symptômes ne sont pas visibles chez la volaille car celle-ci est vaccinée. Le symptôme chez les pigeons est difficilement détectable.

Mr DE WEERDT signale que, en Chine et en Russie, les volailles se retrouvent partout sur les marchés. Il n'est pas enregistré de mort de volaille mais bien de pigeons voyageurs. Sur base de ce constat, il tire la conclusion que les deux maladies sont différentes.

Mr DUCHATEL signale que de nombreux facteurs doivent être pris en considération et, comme pour la grippe aviaire, les commissions ne tiendront pas compte de tels arguments et baseront plutôt leurs conclusions sur des rapports démontrant la transmissibilité de pigeons à la volaille. Il insiste donc sur la vaccination préventive.

Mr KAMPHAUSEN rappelle que, en Allemagne, en cas de paramyxovirose chez la volaille, le cheptel de l'exploitation touchée mais également du périmètre de sécurité est abattu. Il est donc nécessaire d'insister sur cette différence.

En Pologne, il existe des règles très strictes en matière de paramyxovirose. Tout vétérinaire ne les respectant pas se voit sévèrement sanctionné.

Mr SZELESZCZUK rappelle que ce problème doit être une des priorités de la Commission Vétérinaire. Pour le surplus, il partage l'avis de **Mr DUCHATEL**.

Mr MENZEL intervient et souhaiterait que, à l'avenir, cette différence soit établie.

Mr DUCHATEL rappelle qu'il existe des différences scientifiques mais ne peut tirer la conclusion que les transferts pigeons – volaille n'existent pas au contraire.

Mr MENZEL estime que ce débat est instructif et pourrait faire l'objet de la conférence vétérinaire lors de la prochaine Olympiade à Dortmund.

Après discussion, la commission établit l'ordre du jour où, du moins, les points devant être examinés :
PARAMYXOVIROSE

- a) directives européennes d'application (Mr PITMAN)
- b) Expériences pratiques (Mr DE WEERDT)
- c) Fédérations / F.C.I.
Insister sur l'aspect vaccination des pays membres.

Pour ce point, le secrétariat enverra un appel aux fédérations n'ayant pas encore répondu au questionnaire envoyé.

4. Recommandations FCI pour les "One-Loft-Races"

Mr MENZEL évoque les problèmes rencontrés pour le championnat du Monde à Fritzlar.

La Commission estime que le problème est dû à une vaccination trop tardive. Si les pigeons sont infectés et néanmoins vaccinés par la suite, ils développeront la maladie.

Les membres insistent pour que les pigeons soient vaccinés le plus tôt possible (âgés de 3 semaines). Les pigeons seront à nouveau vaccinés au colombier dès leur arrivée. Il est recommandé de veiller au respect d'un délai de 15 jours entre le premier vaccin et la livraison.

Mr MENZEL souhaite que les recommandations soient corrigées sur base des débats de la commission.

Mr DUCHATEL ajoute que la double vaccination dans un délai de 10 à 15 jours doit être envisagée avec attention. En effet, cela pourra conduire à l'augmentation du circovirus consécutive à la stimulation du système immunitaire.

Mr MENZEL signale que, à ce jour, aucun problème n'a été enregistré.

Mr RYON signale que, au Portugal, dans les One Loft Race régionaux, une attaque de paramyxo a été enregistrée deux mois après la vaccination.

Mr DE WEERDT estime que l'incubation de la maladie est une des réponses à ce problème. En cas de « double vaccination » ces problèmes ne sont pas rencontrés.

Mr DUCHATEL prend la parole et insiste sur le fait que la tendance générale est au cloisonnement. Il rappelle que l'on doit, au contraire, envisager un système, un ensemble. Le stress lié au déménagement agite ce système et provoque des interactions inattendues.

Mr DE WEERDT partage ce point de vue et signale que les bactéries seules sont faciles à traiter. Par contre, les combinaisons de bactéries sont des problèmes plus complexes.

Un virus est facilement traitable après vaccination. Dans certains cas, une seconde vaccination thérapeutique donne des résultats incroyables.

Mr RYON rappelle que la vaccination vétérinaire devrait être obligatoire. Il existe des pourparlers visant à adapter les flacons de vaccin en y ajoutant une étiquette détachable à apposer sur le certificat de vaccination.

Après ces débats fructueux, le Président remercie les participants pour leur participation et clôture la réunion.
